

Couffé INFO



BULLETIN MENSUEL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

n° 341 . Mai 2021

SERVICES DE SANTÉ : CE QUI CHANGE À COUFFÉ



**P.7
MAISON MEDICALE**

**P.11
ELECTIONS**

Édito

Chères coufféennes, chers coufféens,

Les vacances de printemps ont été les bienvenues et ont permis aux enfants de se ressourcer, même si le changement de date a pu perturber les projets de certains. La rentrée s'est bien effectuée dans le respect des règles sanitaires.

En ce qui concerne la municipalité, le mois d'avril a été marqué par plusieurs événements. Après le pharmacien, les infirmiers, ostéopathes et kinésithérapeutes ont réceptionné leurs locaux dans l'Espace santé. La municipalité a, quant à elle, pris livraison du cabinet des médecins toujours en attente de preneur (cf articles P7 et P11)

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a pris possession d'un logement situé au 39 rue de la Vallée du Hâvre. Ce dernier sera prochainement mis en location, le produit étant destiné à abonder le budget du CCAS.

Le mois d'avril a également vu la finalisation des travaux de réflexion relatifs à une prise de décision de la municipalité sur la mise en place d'un nouveau parc éolien sur la commune. Le Conseil municipal a tranché lors de sa dernière séance, à l'issue d'un vote serré, contre la réalisation d'un nouveau parc éolien à Couffé (cf article P4-5).

Dans le cadre de la démocratie participative, élément phare de la ligne de conduite de la municipalité, les élus se sont retrouvés lors d'un séminaire organisé sur ce thème. Cette rencontre s'est avérée très constructive pour l'appropriation de ce sujet et pour la cohésion de l'équipe. Ce temps de partage et d'échange a été très apprécié par les participants (cf article P10).

Pour conclure mes propos, j'espère que ces quelques brins de muguet vous apporteront joie et bonheur, dans l'attente d'un retour à une vie normale.

Daniel Pageau, Maire de Couffé



Au fil du Conseil municipal...

Les comptes rendus sont disponibles dans leur intégralité sur le site Internet de la commune www.couffe.fr
Le résumé est affiché à l'intérieur du panneau sur la façade de la mairie.



► séance du 29 mars 2021



PRÉSENTS : M. BLANDIN Fabrice, Mme BOISSINOT Raïssa, M. BRÛLÉ Joseph, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FAYOLLE Julie, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, Mme GUYONNET Émilie, M. JOUNEAU Daniel, Mme LE MOAL Sylvie, Mme LELAURE Suzanne, Mme MBIEMBI BOMODO Eugénie, M. PAGEAU Daniel, M. RAMBAUD Jérémy, M. RICHARD Thierry, M. TERRIEN Yves, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mme AURILLON Noémie, M. CHEVALIER Charles, Mme FABERT Audrey, M. SOULARD Éric.

POUVOIRS : Mme AURILLON Noémie donne pouvoir à Mme LE MOAL Sylvie, M. CHEVALIER Charles donne pouvoir à M. PAGEAU Daniel
Mme FABERT Audrey donne pouvoir à M. DELANOUE Frédéric.

Demande d'attribution d'une subvention à l'école privée St-Joseph de Couffé pour un socle numérique - plan de relance pour une continuité pédagogique

Le plan de relance vise à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la COVID19. La crise sanitaire a entraîné une forte mobilisation des outils numériques lors des périodes de confinement.

Dans ce cadre, le plan de relance présenté par le Gouvernement le 3 septembre dernier, comporte un important volet consacré à la transformation numérique de l'enseignement, pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative au regard de l'expérience de la crise sanitaire de la Covid-19.

Cet appel à projets, centré sur le 1er degré, vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique en contribuant à assurer un égal accès à l'éducation.

L'ambition de cet appel à projets est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- ✓ l'équipement des écoles d'un socle numérique de base,
- ✓ les services et ressources numériques, objets du présent appel à projets,
- ✓ l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques qui sera conduit en partenariat par les services académiques, les équipes éducatives et les collectivités concernées.

L'école privée St-Joseph de Couffé, sous contrat des écoles privées, peut bénéficier de financements dans le cadre de cet appel à projets, dans la mesure où la commune de Couffé aura contribué à mettre à la disposition de l'école privée des équipements informatiques d'un montant n'excédant pas celui des équipements qu'elle apportera à l'école publique Hugues-Aufray dont elle a la charge.

Ces équipements informatiques appartiendront à la commune de Couffé. Il conviendra de mettre en place, par délibération du Conseil municipal, une convention de mise à disposition de ces équipements entre la commune et l'école privée. Cette convention précisera les engagements de chaque partie.

Le Conseil municipal a validé à l'unanimité l'engagement de la commune de Couffé dans le cadre du socle numérique dans l'école élémentaire et Plan de relance continuité pédagogique 2021 pour l'école privée St-Joseph.

Il est à préciser qu'à ce jour les demandes de subventions sollicitées auprès de l'État par la Mairie au profit des deux écoles ont été acceptées.

Demande de Subvention – Appel à Projet tourisme durable

Dans le cadre de la réhabilitation du sentier pédestre de « la Loge aux Moines » et de son inscription au PDIPR (Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), la municipalité étudie la mise en place d'une passerelle permanente sur le Hâvre au Pont-Noyer. Ce sentier s'inscrit dans la continuité des chemins de randonnée ouverts sur les communes du CELLIER, de OUDON, et d'ANCENIS-ST GÉ-RÉON.

A cet effet le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a décidé de :

- ✓ valider l'engagement de la commune de Couffé dans le cadre de l'appel à projet tourisme durable auprès du Département.
- ✓ solliciter une subvention auprès de partenaires financiers dont le Département à hauteur de 50 % pour la mise en place de cette passerelle.

La COMPA sera également sollicitée dans le cadre du fonds de solidarité spécifique pour la réalisation de ce projet par ces communes.

Mise à disposition des salles pour les candidats aux élections

Dans le cadre des élections départementales et régionales du 20 et 27 juin 2021, la mairie a été sollicitée pour mettre à disposition les salles municipales aux candidats, à titre gracieux. Après délibération à l'unanimité, le Conseil municipal a accepté cette demande.

Demande de remise gracieuse présentée par l'ancien Trésorier Public

La Chambre régionale des comptes Pays de la Loire, par jugement du 4 novembre 2020, a décidé une présomption de charge unique à l'encontre d'un ancien receveur de la Trésorerie au profit de la commune de Couffé pour un montant de 2 858,40 € à majorer des intérêts de droit à compter du 1er décembre 2019. Cette condamnation, suite à une erreur d'appréciation de la commune et validée à tort par le Trésorier Public, porte sur une indemnité d'exercice des missions de Préfecture datant de 2012 attribuée à tort à un agent de la filière technique, alors qu'elle était réservée aux agents de la filière administrative.

Par courrier en date du 16 mars 2021, le trésorier Public a sollicité une remise gracieuse auprès de la commune.

Considérant que la commune dans cette affaire a reconnu son manque d'appréciation sur ce dossier, ainsi que la bonne foi du Trésorier Public, le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour et 7 abstentions, a émis un avis favorable à la demande de remise gracieuse effectuée par l'ancien Trésorier Public.

Astreinte de sécurité au service public

La municipalité a mis en place un service d'astreinte au niveau des élus (maire et adjoints). Cette astreinte a été étendue aux agents du Centre Technique Municipal en plus de la période hivernale afin d'épauler les élus pour les interventions de première nécessité (prévention et sécurisation accidents, réparation d'urgence infrastructures, etc.). Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a adopté la mise en place de cette astreinte technique par 12 voix pour, 1 voix contre et 9 abstentions.

Intercommunalité SIVOM compte-rendu du 17 mars 2021

Lors de sa séance du 17 mars 2021, le Comité syndical a approuvé le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation des résultats pour l'année 2020.

Au niveau du compte administratif, il est constaté une baisse des dépenses de fonctionnement (arrêt de certaines activités, moins de personnel) et une hausse des recettes liées à l'effet Covid (aides covid).

Participation des communes membres : elle se fait à hauteur de 50 % en fonction du nombre d'habitants et à 50 % du potentiel des trois taxes (habitation et foncière bâtie et non bâtie), de la dotation de solidarité communautaire et de l'attribution de compensation (Dotation COMPA).

La participation de la commune de Couffé pour 2020 a été de 72 339 € et elle sera de 71 557 € pour l'année 2021.

Changement de délégué : Julie FAYOLLE remplace Bruno MICHEL en tant que membre du groupe de travail Matériel.

► séance du 22 avril 2021



PRÉSENTS : Mme AURILLON Noémie, M. BLANDIN Fabrice, Mme BOISSINOT Raïssa, M. BRULÉ Joseph, M. CHEVALIER Charles, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANQUE Frédéric, Mme FABERT Audrey, Mme FAYOLLE Julie, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, Mme GUYONNET Émilie, M. JOUNEAU Daniel, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie, M. PAGEAU Daniel, M. RAMBAUD Jérémy, M. RICHARD Thierry, M. SOULARD Éric, M. TERRIEN Yves, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline.

ABSENTES-EXCUSÉES : Mme LE MOAL Sylvie, Mme LELAURE Suzanne.

POUVOIRS : Mme LE MOAL Sylvie donne pouvoir à Mme AURILLON Noémie, Mme LELAURE Suzanne donne pouvoir à Mme VALEAU Roseline.

Parc(s) éolien(s) industriel(s) sur le territoire de la commune

Depuis le mois d'octobre 2020, la commune fait l'objet de nombreuses sollicitations de porteurs privés intéressés pour développer un nouveau projet éolien industriel sur le territoire de Couffé. La commune dispose en effet de 3 zones d'implantation potentielle (ZIP) en plus de celle des Hautes Landes.

Une charte éthique implique que les porteurs de tels projets sollicitent l'avis du Conseil municipal avant la réalisation des démarches foncières auprès des habitants.

Depuis 2014, La commune accueille 3 des 5 éoliennes du parc des Hautes Landes. Délibérer sur la création d'un autre parc éolien sur la commune nécessite de prendre le temps de s'interroger. Afin de délibérer de manière éclairée sur l'éventualité d'un nouveau parc sur la commune, un comité de pilotage (COPIL EnR Eolien industriel) a été constitué entre élus et des citoyens de la commission Transition Écologique & Éco-responsabilité dès le mois de janvier dernier.

Pour mener à bien sa réflexion, ce COPIL s'est appuyé sur des organisations régionales, le SYDELA 44 (Syndicat de l'Électricité de la Loire-Atlantique) représenté par François Orhan et le RECIT (Réseau de l'Énergie Citoyenne des Pays de la Loire, anciennement ECPDL), représenté par Claire Legrand. Le SYDELA a été la source précieuse de la question éolienne au sens large. Le RECIT a pu étayer la dimension citoyenne de l'élaboration d'un projet EnR comme un parc éolien.

Durant 5 réunions, le COPIL a ainsi assimilé l'ensemble des étapes de la réalisation d'un parc éolien et compris l'ensemble des études qui sont nécessaires à l'élaboration de tels projets de territoire. Les réflexions ont été menées de manière éclairée sur les avantages et les inconvénients d'un nouveau parc éolien, sur les différents scénarios de montages d'un tel projet. Lors d'une rencontre avec les propriétaires et exploitants, les questions concernant la promesse de bail et la signature d'un bail éolien ont aussi été abordées.

Au cours des échanges, certaines interrogations étaient récurrentes :

- ✓ la question des impacts sanitaires sur les élevages, désormais prise en compte sur le département de la Loire-Atlantique (études menées à la hauteur des connaissances actuelles sur le sujet) ;
- ✓ la question de l'après parc éolien, important pour les propriétaires s'interrogeant sur la remise en état de leur terrain. Désormais les dispositions financières doivent protéger les propriétaires et la collectivité d'un risque d'abandon de parc en ruine ;
- ✓ la question des clauses d'un bail de location, ces dernières permettent de clarifier les engagements du bailleur et du locataire ;
- ✓ la question des effets de l'éolien sur l'acoustique, le paysage et la biodiversité, sujet très encadré depuis longtemps mais qui nécessite au demeurant d'être vigilant pour se prémunir de tout impact.

Le COPIL a également intégré la dimension citoyenne de l'élaboration d'un parc éolien. L'implication peut être variable, parfois limitée à un simple actionnariat ouvert par un porteur privé, parfois entièrement conçu et investi par des citoyens, parfois encore associant en bonne intelligence citoyens, collectivités et porteurs privés. Sans pour autant qu'un nouveau parc éolien soit un projet communal, l'implication citoyenne dans un parc éolien est considérée par le COPIL comme un atout pour garantir la prise en compte des priorités locales dès la conception, pendant la réalisation et enfin durant la vie d'un parc éolien.

À l'issue, les inquiétudes générales intrinsèques à l'éolien paraissent en grande partie rassurantes grâce aux éléments produits par le SYDELA et le RECIT. Toutefois les sensibilités de chacun aux effets acoustiques, paysagers et sanitaires d'un parc éolien demeurent. Et la question éolienne soulève bien des dualités :

- ✓ un parc d'envergure industrielle s'imposant à un territoire communal mais installé sur des parcelles privées ;
- ✓ un parc qui peut être refusé pour une notion de bien commun, mais au détriment des propriétaires et exploitants qui pourraient bénéficier d'un loyer au montant significatif. Au détriment également d'une collectivité qui bénéficierait de retombées fiscales et d'un territoire qui améliorerait son développement économique ;
- ✓ un parc qui peut être accepté aux bénéfices d'un développeur privé, d'une collectivité (fiscalité), de propriétaires et exploitants (loyers ou indemnités significatives), mais au détriment de riverains et autres citoyens défavorables ;
- ✓ un parc aux retombées économiques intéressantes pour un territoire mais surtout profitable à un développeur privé, quand les collectivités et les citoyens ne sont pas engagés dans les projets ;
- ✓ un nouveau parc qui illustre les potentialités de développement des EnR dans notre secteur, au bénéfice d'un territoire plus vaste, mais qui s'impose à un environnement local déjà largement fourni en éoliennes ;

Au sein du COPIL, trois membres se sont positionnés CONTRE la création d'un nouveau site. Les autres membres se sont exprimés favorablement ou sont restés indécis.

Le COPIL ne s'est donc pas prononcé POUR ou CONTRE un nouveau parc éolien, mais il a cristallisé sa réflexion autour de chacune des positions. Les argumentaires du CONTRE sont étayés, ceux du POUR sont conditionnés. En effet, dans un exercice collectif d'identification de scénarios, dans une approche atouts/contraintes, une des trois zones potentielles a été identifiée, située au sud-est de la commune. Ce conditionnement du POUR s'appuie aussi sur un certain encadrement du projet par le SYDELA pour la commune afin que l'ensemble des étapes de conception répondent aux priorités locales. Dans cette approche, le SYDELA est alors l'interlocuteur entre la commune, les porteurs privés et les citoyens intéressés.

Le COPIL avait pu rencontrer les propriétaires et exploitants, concernés par les ZIP et qui avaient répondu favorablement à une invitation pour aborder la question d'un nouveau parc éolien sur la commune. N'ayant pu réaliser une réunion de restitution du travail mené dans le cadre de la crise sanitaire, un courrier a été adressé à l'ensemble d'entre eux.

Lors de la dernière réunion du Conseil municipal, Laurent Gouret (conseiller référent), a ainsi présenté de manière très complète et étoffée les réflexions menées par le COPIL. Ainsi, le Conseil municipal était invité à s'interroger et à se positionner POUR ou CONTRE la création d'un second parc éolien sur la commune, sur les trois zones identifiées, au regard des éléments de décisions présentés par le COPIL.

Deux membres du Conseil municipal, concernés par l'emprise foncière des ZIP sont sortis de la salle au moment de délibérer et n'ont pas pris part au vote relatif à la décision d'installation d'un nouveau parc éolien. **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 10 voix contre, 3 abstentions et 8 voix pour, décide de ne pas accepter l'installation d'un nouveau parc éolien sur le territoire de la commune.**

En l'état, réglementairement, un porteur privé pourrait au demeurant développer un parc éolien sur la commune sans tenir compte de l'avis de la municipalité. C'est pourquoi, le Conseil municipal a décidé par 1 voix CONTRE, 5 ABSTENTIONS et 17 voix POUR, **de réaliser des démarches supplémentaires relatives à la décision d'installation ou non d'un nouveau parc éolien sur le territoire de la commune.**

Le Conseil Municipal remercie très sincèrement les membres du COPIL pour la qualité des éléments apportés. Il remercie également le SYDELA et le RECIT, et tout particulièrement François ORHAN et Claire LEGRAND, pour leur pédagogie et leur implication dans l'accompagnement des collectivités sur des sujets aussi importants que complexes.



Compte rendu bureau communautaire du 15 avril 2021 (COMPA)

Attribution de subventions :

- ✓ 524 000 € au titre du développement économique dont 390 000 € à l'office du tourisme et 31 000 € à ÉLI ;
 - ✓ 21 000 € au titre animations-solidarités-santé dont 2 000 € pour le CLAF de Couffé ;
 - ✓ 10 000 € au titre de l'environnement (projet africain sur l'eau) ;
 - ✓ 3 000 € pour la gestion des milieux aquatiques ;
 - ✓ 16 000 € pour l'aménagement du territoire ;
 - ✓ 8 500 € dans le cadre « volet énergie » aux propriétaires de logements rénovés.
- Une personne de Couffé a bénéficié d'une aide de 1 000 €.

Reconduction de l'aide aux loyers suite à la fermeture des commerces (cafés, restaurants, salle de sports, etc.)

Lors de la précédente période de confinement au mois de novembre, 98 commerces ont été aidés et 88 de décembre 2020 à janvier 2021 pour un montant total de 295 000 €, dont certains de Couffé.

Le bureau communautaire donne son accord pour poursuivre cette action pour la période de février à avril avec une provision de 250 000 € et 100 000 € pour cette nouvelle période jusqu'au 15 mai (date prévisionnelle de réouverture...).

Projet d'implantation du siège et centre d'entraînement du FC NANTES à Vair-sur-Loire

MM. L. DELATOUR (chef de projet), S. FENILLAT (responsable formation), L. MORIN (secrétaire général du FCN) et deux autres personnes sont venus présenter le projet d'implantation du Centre de formation du FC Nantes sur un terrain de 25 hectares appartenant à la COMPA aux Merceries à Vair-sur-Loire.

La COMPA a reçu une demande officielle du FCN par courrier le 11/01/2021.

En mars 2021, la mairie de Vair-sur-Loire recevait une délégation du FCN. Ce centre est destiné à accueillir les professionnels du club, la réserve, les catégories 17 et 19 ans ainsi que les services administratifs. Une douzaine de terrains de foot dont un synthétique couvert sont prévus ainsi qu'une salle de sport et divers autres bâtiments scolaires, restaurants, etc. Le FCN est intéressé et souhaite réellement s'installer sur ce site.

Transfert de la compétence « organisation de la mobilité » à la COMPA

La question des mobilités recouvre de multiples facettes. Par exemple, l'accès à l'emploi, ou encore la qualité de l'air et la lutte contre le changement climatique, sont inclus aujourd'hui dans les objectifs de la politique de mobilité. Le pays d'Ancenis connaît des difficultés de recrutement liées à la question des mobilités. En effet, le recours à la voiture individuelle y est incontournable, sauf sur l'axe Nantes-Ancenis-Angers où la desserte ferroviaire propose une alternative efficace.

Dans ce contexte, le Conseil Communautaire du 25 mars 2021 a décidé du transfert de la compétence d'organisation de la mobilité des communes à la COMPA au 1er juillet 2021.

Ce transfert est opéré dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités. Cette loi porte l'ambition d'améliorer la mobilité sur le territoire national, et encourage les communautés de communes à devenir « Autorité Organisatrice de la Mobilité », afin d'organiser au niveau local une offre de mobilité adaptée aux besoins du territoire.

A l'échelle du Pays d'Ancenis, la prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » offrirait à la COMPA, la possibilité de travailler sur des solutions de mobilités alternatives à la voiture individuelle, en poursuivant 3 objectifs stratégiques :

- ✓ améliorer le maillage du territoire en offres de mobilités intermodales ;
- ✓ accompagner les changements de pratique ;
- ✓ construire un partenariat sur les mobilités.

La Région continuera d'assurer l'organisation des services réguliers et des services à la demande de transport public ainsi que le transport scolaire. Les communes membres de la COMPA disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer au sujet de cette modification statutaire.

Après délibération, le Conseil municipal de Couffé émet un avis favorable avec 22 voix POUR et 1 voix CONTRE le transfert de la compétence « Organisation de la Mobilité » à la COMPA, à compter du 1er juillet 2021.

Rencontre avec LEXHAM

La Maison médicale a été livrée le 22 avril dernier et la pharmacie le 19 mars.

A ce jour, les locaux suivants ont été achetés par les praticiens :

- ✓ un local pour **kinésithérapeutes** ;
- ✓ **2 cabinets d'infirmiers** en partage avec **2 ostéopathes**.

Lors de la rencontre du 8 avril 2021, LEXHAM a fait part de ses difficultés concernant l'installation de dentistes qui souhaitent, en règle générale, s'installer à plusieurs dans un même cabinet pour mutualiser le matériel et optimiser les coûts.

Deux orthophonistes ainsi **qu'un psychologue** ont fait une demande d'installation (avec option d'achat) pour intégrer ce local en sachant qu'il est possible d'aménager 3 bureaux.

Le local initialement prévu pour les dentistes est à l'état brut et nécessite 3 mois de travaux pour recevoir les orthophonistes.

Après un échange sur les typologies de praticiens à venir, le bureau donne son accord à l'unanimité pour accueillir les orthophonistes et un psychologue en évoquant que l'objectif est de remplir le cabinet médical pour faciliter l'arrivée de médecins.

Centre Technique Municipal : nomination d'Antoine BRUNEAU

Depuis un an, Antoine BRUNEAU est intégré au sein de l'équipe du service technique en contrat aidé dans le cadre d'un « Parcours emploi compétences ». Cette période contractuelle prenant fin au 8 juin prochain, il a été décidé de créer un emploi permanent et de nommer Antoine en tant que stagiaire pour une durée d'un an avec formations notamment dans le secteur des espaces verts.

Le stage est une période probatoire, destinée à vérifier l'aptitude du fonctionnaire à exercer ses fonctions (pouvant comprendre des périodes de formation). À la fin du stage, l'agent a vocation à être titularisé.



Demande d'inscription de l'itinéraire « La Loge aux Moines » au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

L'inscription des sentiers au PDIPR se fait par délibération du Conseil municipal. Il a donc été porté à la connaissance du Conseil municipal le projet d'inscription du sentier dénommé La Loge aux Moines au PDIPR.

Cet itinéraire emprunte des chemins ruraux appartenant au patrimoine privé de la commune mais aussi des propriétés privées.

Après en avoir délibéré par 1 voix CONTRE, et 22 voix POUR, le Conseil municipal donne son accord pour :

- ✓ inscrire l'itinéraire de la "Loge aux Moines" au PDIPR ;
- ✓ autoriser le passage de l'itinéraire sur les chemins ruraux des Vergers, des Moniers, de la Métellerie, et de la Boissenotière (Mollets) ;
- ✓ autoriser le Maire à signer les conventions de passage avec les propriétaires privés.

Prochaine réunion de Conseil municipal



Les commissions vous informent

Urbanisme

► Voirie

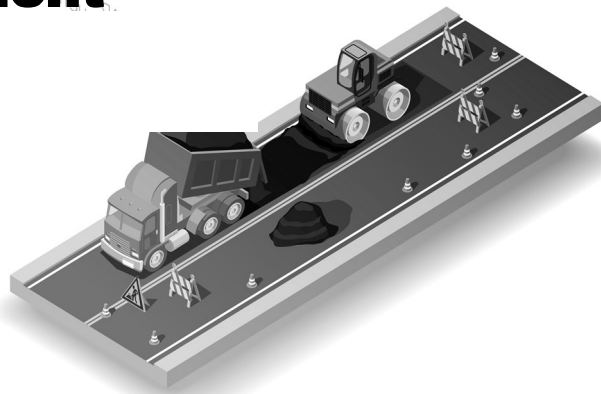
Le groupe de travail Voirie de la commission Mobilité-voirie a validé les enduits d'usure proposés par les services techniques, pour les routes suivantes :

- ✓ route de la Guillardière vers le Pas ;
- ✓ route de la Simonetière ;
- ✓ route de la Chevallerie vers la Guillardière.

Des problèmes de stationnement sont constatés Rue de la Vallée du Hâvre. Il est demandé à l'ensemble des citoyens de **respecter les places de stationnement matérialisées afin de permettre la libre circulation des piétons sur le trottoir.**

Concernant le parking de la mairie, il a été constaté à plusieurs reprises des véhicules stationnés le long des potelets en bois, alors même que le parking était inoccupé. **Pour des raisons de sécurité, le stationnement le long des potelets est interdit.**

Divers autres sujets ont été abordés sur la sécurisation de certains villages, des demandes de busage et d'empierrement, des problèmes d'écoulement d'eaux pluviales et sur la vitesse aux Mazeriers. Le radar pédagogique sera mis en place dans les villages concernés et aux Mazeriers après accord du Département pour ce dernier, afin de constater les problèmes rencontrés.



► Sécurité et accessibilité

Suite à l'événement Octobre citoyen organisé en fin d'année 2020, une commission Sécurité et accessibilité s'est constituée, composée d'élus et de citoyens. Le rôle de cette commission est notamment de répondre à des obligations légales sur ce sujet. Les premiers travaux de cette commission portent sur le Plan Communal de Sauvegarde.

Le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** est un **outil réalisé à l'échelle communale**, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques présents et à venir sur la commune et des moyens disponibles (communaux ou privés). Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Un second document doit également être établi, le **Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM)**. **L'objectif du DICRIM est d'informer le citoyen sur les risques majeurs auxquels il peut être exposé, sur leurs conséquences et sur ce qu'il doit faire en cas de crise.** Le maire y recense les mesures de sauvegarde répondant aux risques sur le territoire de la commune. Le citoyen informé est ainsi moins vulnérable.

À l'issue de plusieurs rencontres, les membres de la commission ont débuté un travail de partenariat avec différents acteurs (services de secours, anciens élus ayant mis en œuvre cette procédure sur leurs communes, etc.), afin d'identifier les risques et de réfléchir sur la méthode.

Toutefois, un constat a été mis en évidence. Le nombre de participants dans cette commission est insuffisant pour mener à bien cette mission et cette dernière doit être renforcée par l'intégration de nouveaux citoyens (professionnels de la sécurité, pompiers et autres citoyens motivés).

Alors si vous portez un intérêt à la sécurité et si vous souhaitez contribuer à la sécurité sur votre commune, rejoignez-nous !

La commission a besoin de vous et de vos idées : «Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin».

→ Si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître en contactant la mairie aux horaires d'ouverture, au 02 40 96 50 05 ou par mail à mairie@couffe.fr.

► Patrimoine et Tourisme

Par courrier, la Municipalité avait été sollicitée pour pavoiser la mairie aux couleurs de la Bretagne. Le groupe de travail "Drapeau breton" s'est réuni 3 fois pour effectuer des recherches sur l'histoire de la Bretagne à Couffé et sur ce qui reste de breton dans notre culture locale. Il est arrivé à la proposition d'un événement culturel pour rappeler le passé historique de Couffé en Bretagne. Quant au drapeau breton représentant l'institution Bretagne, son pavoisement ne s'impose pas devant la mairie.

Le groupe de travail Le bourg à l'ancienne travaille à un parcours patrimonial dans le bourg retraçant la vie autrefois. Le groupe de travail Les châteaux coufféens va rencontrer les propriétaires de châteaux pour échanger sur leur place dans l'histoire et la culture de la commune.

Enfin, il a été question de l'inventaire du patrimoine bâti, naturel et culturel de Couffé qui sera mené avec l'appui méthodologique d'un étudiant dans les prochains mois. Il consistera à rassembler les éléments déjà recensés par l'association Au Temps le dire, le PLU, les cartes et les tableaux numériques afin de valoriser le patrimoine communal.

Environnement

► Groupe de travail « Espace partagé »

Lors de sa réunion du 3 mars dernier, le **groupe de travail Espace partagé a défini le plan de lancement de son groupe projet.**

Après avoir visité l'association de jardin partagé **La Goutte d'eau** à Sucé sur Erdre, les membres qui partagent les valeurs de cette organisation ont souhaité que cet espace coiffé soit nommé « jardin partagé » car il précise l'objet de ce projet.

La finalité est de créer une association qui aura sa propre organisation en lien avec la municipalité.

Ce projet a pour objectifs de sensibiliser aux pratiques environnementales, de transmettre des savoirs, de créer des liens sociaux, culturels et intergénérationnels en relation avec les écoles.



► Ruralité

La commission a abordé, lors de sa séance du 23 mars, le **projet de sorties scolaires** pour la visite de 3 exploitations de la commune, la Landrouillère, Les Forges et les Sables. Cette sortie est organisée en partenariat avec le restaurant scolaire. La visite prévue le 19 avril pour l'école privée Saint-Joseph est reportée au 31 mai en raison du COVID-19. La visite pour l'école Hugues-Aufray est maintenue au 17 mai. Ces dernières s'inscrivent dans le programme scolaire des classes de CM1 et CM2.

La commission a également abordé la question de l'adhésion de la commune à l'association POLLENIZ. Créée depuis janvier 2020, elle est reconnue Organisme à Vocation Sanitaire Végétal (OVS). Elle est issue de la fusion régionale de la FREDON des Pays de la Loire et des FDGDON. C'est un réseau de professionnels, particuliers, associations, collectivités et bénévoles chargés de la santé du végétal et de la prévention, de la surveillance et de la lutte contre les dangers sanitaires, les organismes nuisibles, etc.

La commission réfléchit par ailleurs à divers projets, comme une proposition de portes ouvertes des exploitations afin de présenter les différents systèmes d'agriculture, ou un guide de la ruralité à l'intention des nouveaux arrivants dans la commune.

Solidarité

► Avis aux lecteurs dans l'attente de la réouverture de la bibliothèque

La commission solidarité en lien avec les bénévoles de la bibliothèque a mis en place :

LE PORTAGE DE LIVRES

Vous n'avez pas de moyens de transport, vous êtes une personne âgée ou un enfant malade, ce service s'adresse à vous. Il vous est possible de choisir jusqu'à 4 livres ou revues par mois et par personne

Vous pouvez sélectionner des **romans, des documentaires, des romans policiers, des livres sur le terroir, des livres pour enfant, des revues ou des bandes dessinées**. Un bénévole se chargera de vous les apporter.

L'ORGANISATION D UNE PERMANENCE

La commission propose, également une permanence, un samedi par mois à la salle des Chênes, pour les lecteurs adhérents de la bibliothèque. Lors de cette permanence, vous pourrez récupérer les livres qui auront auparavant été demandés à la bibliothèque de LIGNÉ (via les bénévoles).

Si vous êtes intéressés, la démarche est la suivante :

- ✓ appeler la mairie au 02.40.96.50.05 ou passer vous inscrire à l'accueil aux heures d'ouverture ;
- ✓ un bénévole vous contactera afin de connaître votre choix d'ouvrages ;
- ✓ les livres seront apportés, stockés et distribués en respectant les règles sanitaires (suivant le cas soit à votre domicile, soit lors de la permanence).

**La première permanence aura lieu
samedi 22 mai de 9h30 à 12h30**

Nous vous attendons



Commission Solidarité et les bénévoles de la bibliothèque.

Événements

Dix-huit élus en séminaire le samedi 27 mars 2021

Le samedi 27 mars, le Conseil municipal était invité à participer à un séminaire organisé par la commission "Développement Durable & Démocratie Participative".

Cette journée, dédiée au partage et à l'acquisition des enjeux de la démocratie participative dans le fonctionnement municipal, était animée par Julian PONDAVEN intervenant du Réseau Cohérence.

En préambule, Daniel PAGEAU, maire de Couffé, a fait part aux élus de sa reconnaissance pour le travail accompli depuis le début du mandat, et des objectifs de la journée.

Au programme de la matinée, le groupe s'est livré à des jeux coopératifs, débats de position sur les enjeux, contraintes des modèles de fonctionnement démocratique et de la participation citoyenne, ainsi qu'à la présentation des différentes modalités de participation citoyenne.

Peu avant midi, Emmanuel VAN BRACKEL, maire de Bouvron est intervenu en visioconférence pour partager l'expérience vécue par les Bouvronnais qui, accompagnés par l'association BRUDED, ont participé à la création d'un tiers-lieu, devenu un espace de partage des savoirs et un lieu convivial.

L'après-midi, le séminaire a redémarré par une activité favorisant l'écoute, la communication et l'interconnaissance. Puis, en petits groupes, les élus ont participé à des mises en situations impliquant la participation citoyenne dans la commune.

L'objectif, pour chaque groupe, était d'identifier le chemin idéal de la décision en qualifiant les étapes, les acteurs et leurs rôles, les espaces de gouvernance concernés, les opportunités et menaces à chaque étape, puis une comparaison avec le fonctionnement actuel.

Depuis le début du mandat, la crise sanitaire n'a pas favorisé les échanges entre les élus des différentes thématiques. Cette journée de travail et de convivialité a permis à l'équipe de se ressourcer et de se retrouver dans un contexte constructif et divertissant.



Les élus participant au séminaire

Julian PONDAVEN
intervenant du Réseau Cohérence



Ouverture de l'Espace Santé à Couffé !

Livraison des locaux médecins, infirmiers et kiné le 22 avril 2021



La pharmacie a été livrée le 19 mars dernier au grand plaisir de Mathieu COLLIN et de son équipe.

Les cabinets des médecins ont été réceptionnés par la municipalité le 22 avril. Les kinés et les infirmiers ont également pris possession de leurs locaux ce même jour.

Informations des professionnels de santé de l'Espace Santé : 1 impasse des Écureuils

1

Pharmacie COLLIN - 02.40.96.51.80 - Fax 02.40.96.52.32

mail : pharmaciecollin@esantepdl.mssante.fr - site : pharmacie-collin-44521-couffe@lgpi.mssante.fr

Toute l'équipe de la Pharmacie Collin est heureuse d'avoir rejoint les nouveaux locaux de l'Espace santé de Couffé. Bien installés depuis le 6 avril 2021, nous sommes heureux d'accueillir à nos côtés les professionnels de santé. Le travail pluridisciplinaire en sera plus que facilité. Le parking et les locaux sont parfaitement adaptés à notre travail et nos nouvelles missions (vaccinations et tests antigéniques). **Mathieu COLLIN et son équipe : Aurélie Gaudet, Patricia Lebossé et Valérie Rabine.**

2

Infirmière libérale - Mélanie DUPAS MONTAGNER - 07 85 36 12 05

Ostéopathe - Guillaume MARTIN - 07 70 54 06 99

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous intégrons notre nouveau cabinet de soins (enduit **peinture jaune**). Au vu des conditions sanitaires actuelles, nous vous accueillerons uniquement sur rendez-vous. Nous restons joignable aux numéros habituels. Prenez soin de vous et des vôtres.

3

Infirmières libérales - Sylvie LEHY et Christelle OUARY - 02 40 83 65 12

Nous vous accueillons depuis le 1er mai dans notre nouveau cabinet (enduit **peinture bleu ciel**).

Au vu des conditions sanitaires nous demandons à tous de venir avec un masque, nous recevrons les patients **UNIQUEMENT** sur RDV préalable.

Ostéopathe - Emilie FOURRIER - 06 03 34 43 10 ou 07 78 26 13 93 www.osteopathe-fourrier.fr/

Nous sommes très heureuses de l'emménagement dans notre nouveau cabinet avec Mme Lehy et Mme Ouary, ainsi qu'avec l'ensemble des praticiens présents dans le pôle santé. Cela va permettre une meilleure accessibilité pour l'ensemble de nos patients. Étant actuellement en congé maternité, je vous informe que **Pauline AGUESSE**, ma remplaçante, reçoit le mardi essentiellement de 10h à 19h. A mon retour, Pauline m'assistera pour ouvrir davantage de jours. Pour plus de précision, consultez Doctolib ou mon site internet.

4

Kinésithérapeutes Clémentine COTTON, Romain GUILBAUD et Jean-François COQUILLARD

sur rendez-vous au : 06 07 10 31 14 ou via Doctolib.fr, dans l'Espace Santé, enduit bleu foncé (tout au bout du bâtiment). Nous sommes très heureux de pouvoir vous accueillir au sein de notre nouveau cabinet. La proximité des autres professionnels de santé de la maison médicale et notre équipement permettront une prise en charge optimale et au plus près de vos besoins.

* Les locaux signalés par l'astérisque sur la photo sont en attente de l'installation de 2 orthophonistes et d'1 psychologue.

Entretien avec Ronan DANTEC, sénateur de la Loire-Atlantique

Le bureau municipal a accueilli M. DANTEC, sénateur de la Loire-Atlantique, le 26 mars dernier. Après une présentation succincte de la commune, divers thèmes ont été abordés, notamment sur la communication, l'environnement, l'agriculture et la santé. De nombreux autres sujets devaient être évoqués, mais le temps s'est avéré trop court.

Néanmoins, M. DANTEC a été très impressionné et intéressé par le positionnement et le dynamisme de l'équipe municipale. Une nouvelle rencontre est prévue à Couffé en fin d'année pour un entretien avec les élus.



Rencontre des élus avec l'Office de tourisme du Pays d'Ancenis



Leïla THOMINIAUX, Yves TERRIEN et Cécile COTTINEAU ont visité les locaux de l'Office de tourisme du Pays d'Ancenis le 31 mars dernier.

Ils ont été reçus par la directrice, la chargée de l'accueil/référente de la boutique et le vice-président de l'Office de tourisme pour le collège des partenaires et propriétaire du château de Vair.

Les échanges ont porté sur les **services offerts par l'Office de tourisme** notamment une vitrine pour les artisans et les producteurs locaux, la boutique, le recensement des sentiers de randonnées, les lieux d'hébergement et l'événementiel sur le Pays d'Ancenis et aux alentours.



Achat d'un logement par le CCAS

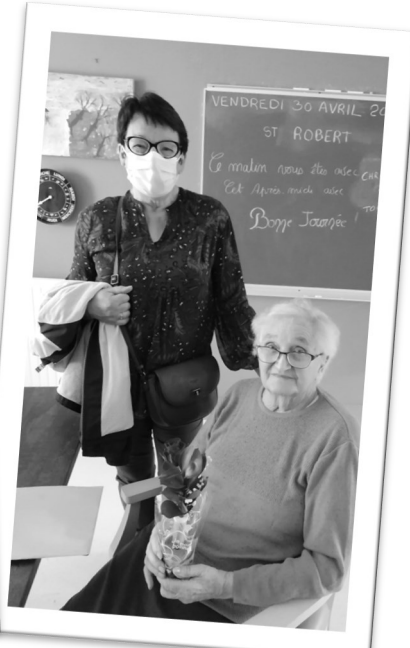
Le CCAS (Centre communal d'action sociale) a investi dans un logement de 76 m² au 39 de la rue de la Vallée du Havre pour un montant de 125 000 € hors frais notariés. L'acte de vente a été signé chez le notaire le 15 avril 2021

Cet investissement vient solder l'excédent de trésorerie du CCAS constitué par la vente de biens immobiliers et qui légalement ne pouvaient pas rester sur un compte. Le produit de la location viendra abonder le budget du CCAS.



Un brin de muguet pour apporter du bonheur à nos citoyens partis en résidence

Vendredi après midi 30 avril, des membres de la commission Solidarité (citoyens et élus) sont allés rendre visite aux coufféens dans diverses maisons de retraite pour leur offrir un bouquet de muguet. Seules quelques rencontres n'ont pu s'effectuer pour des raisons sanitaires. Lors des rendez-vous qui ont pu avoir lieu, l'accueil et les échanges ont été très chaleureux.



Les bruits de voisinage « en sourdine »

Les beaux jours arrivent et nous voilà tous dehors à bricoler, à tondre ou à travailler. Or, les activités extérieures de chacun ne doivent pas devenir une nuisance pour les autres. Les bruits de voisinage représentent au niveau national 20% des bruits perçus (enquête Logement, INSEE), en seconde position derrière les bruits de circulation. Mais surtout, les nuisances sonores sont la première cause des conflits de voisinage.

Un peu de bon sens suffit afin d'éviter d'utiliser du matériel de bricolage et de jardinage bruyant le dimanche, jour férié et pendant les heures de repas.

L'arrêté préfectoral de Loire-Atlantique relatif aux bruits de voisinage du 30 avril 2002 rappelle entre autres les points suivants :



- les activités professionnelles sur la voie publique ou dans les propriétés privées, susceptibles d'occasionner une gêne au voisinage en raison de l'intensité sonore, doivent être interrompues entre 20h00 et 7h00 du matin ainsi que le dimanche et jour férié (art.8) ;
- les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus à prendre les mesures propres à préserver la tranquillité des voisins (art.11) ;
- l'usage des dispositifs d'effarouchement d'oiseaux (canons à gaz) doit être strictement limité aux périodes de sauvegarde des semis et récoltes et s'effectuer entre le lever et le coucher du soleil (art.7).

Pour profiter du gazouillis des oiseaux, à chacun de faire un effort pour que la commune de Couffé préserve sa tranquillité et sa douceur de vivre.

La commission Ruralité

Vigilance sécheresse en Loire-Atlantique

Le manque de précipitation des dernières semaines a fortement fait baisser le débit des cours d'eau sur le département de la Loire Atlantique, jusqu'à atteindre pour le bassin versant des Côtiers Bretons (hors secteur réalimenté) le seuil d'alerte, qui implique la prise de mesures de restrictions des usages de l'eau. Cette situation conduit le Préfet à prendre les premières mesures de limitation pour préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques et à placer l'ensemble du département en situation de vigilance.

Les restrictions s'appliquent aux eaux de surface et à leurs nappes d'accompagnement (incluant les forages et retenues d'eau connectés au cours d'eau ou à sa nappe d'accompagnement). Compte-tenu de la diminution des débits des cours d'eau du département, le préfet de la Loire-Atlantique invite chacun à éviter tout gaspillage et à maîtriser sa consommation d'eau. Carte interactive pour connaître le niveau d'alerte d'un lieu précis : http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/522/sechresse_44.map

Arrêtés sécheresse ponctuels en fonction de la situation et qui fixent les niveaux d'alerte par zone (dernier en date 22/04/2021)

<https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Secheresse/Premier-arrete-de-restriction-des-usages-de-l-eau-Le-bassin-des-Cotiers-Bretons-en-Alerte>. Arrêté cadre sécheresse du 29/05/2020 : <http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Secheresse/Arrete-cadre-secheresse-du-29-mai-2020>.

Enfin, en cas de question sur les restrictions qui s'appliquent à vous : <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/restreau/>

Commémoration du 08 mai 1945

Suite aux directives préfectorales, la cérémonie commémorative du 8 mai 1945 se déroulera le **samedi 8 mai 2021 à 10 H 30 au cimetière**, dans le respect des règles sanitaires en comité restreint.

Afin de marquer la Victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, Monsieur le Maire déposera une gerbe de fleurs au monument aux morts en présence d'un porte-drapeau et de représentants des anciens combattants.

Bientôt 16 ans ? Recensement JDC !

Le recensement à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté) est obligatoire dès 16 ans pour effectuer la journée d'appel de préparation à la défense. Les garçons et filles français, **doivent se présenter en mairie, dans les 3 mois qui suivent leur 16^e anniversaire**, munis de leur carte d'identité, livret de famille des parents et, éventuellement, copie du document justifiant la nationalité française. La mairie vous remettra alors une **attestation de recensement** (ATTENTION un seul exemplaire est remis). Puis, vous recevez par le Centre du Service National de Rennes, entre la date de votre recensement et celle de votre 18^e anniversaire, une convocation écrite vous indiquant la date de votre participation à la JDC. L'ordre de convocation vous parvient environ 45 jours avant la date de la session. Les données issues du recensement permettront votre inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies. Renseignements sur le parcours citoyen et la JDC sur www.defense.gouv.fr.

► **Actualité Covid-19** : les Journées Défense et Citoyenneté sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Les jeunes qui ont effectué leur démarche d'inscription peuvent réaliser leur Journée Défense et Citoyenneté en ligne. Pour cela, il faut disposer d'un compte personnel sur majdc.fr

Élections départementales et régionales : les 20 et 27 juin prochain



Les élections régionales et départementales prévues en mars 2021 ont été reportées en juin en raison de la crise sanitaire. Après avoir reçu l'avis du Conseil scientifique sur les risques liés à l'organisation des élections et consulté les maires, le gouvernement a décidé de maintenir le scrutin en juin mais en le repoussant d'une semaine.

Le premier tour des élections départementales et régionales aura lieu le dimanche 20 juin et le second tour, le dimanche 27 juin.

► Lieux et horaires des bureaux de vote à Couffé

Les 2 bureaux de vote seront **ouverts de 8 h à 18 h à la salle polyvalente**

Ils seront dédoublés de manière à ce que les électeurs puissent voter pour les élections départementales, puis les élections régionales, en suivant un sens de circulation et dans le respect des règles sanitaires en vigueur.



► Inscription sur les listes électorales

Afin de voter lors de ces scrutins, les inscriptions sur les listes électorales sont **possibles jusqu'au 14 mai**.

La démarche peut se faire de façon dématérialisée via **service-public.fr** (**préparez vos documents pour les scanner et les joindre à la demande**). Vous pouvez également vous présenter en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

L'inscription des jeunes ayant atteint la majorité est automatique. Pas de démarche à faire.

Ils recevront automatiquement, ainsi que les personnes inscrites depuis les dernières élections, leur carte d'électeur dans la semaine précédant les prochaines élections.

► Procuration de vote : procédure papier ou en ligne

Depuis le 6 avril 2021, il est désormais plus simple d'établir une procuration. Vous pouvez utiliser le nouveau téléservice, Maprocuration via le site **<https://www.maprocuration.gouv.fr/>** puis aller en personne à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif d'identité et la référence de confirmation du dépôt de la demande en ligne. Ce dispositif en partie dématérialisé a été mis en place par le ministère de l'Intérieur pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 11 avril 2021 et dans la perspective du double scrutin départemental et régional de juin 2021.

Cette procédure est complémentaire à la procédure papier, qui reste possible si vous ne pouvez ou ne souhaitez pas utiliser la voie numérique. Vous pouvez donc toujours effectuer la démarche selon ces 2 autres modalités :

- imprimer le **[formulaire disponible sur Internet](#)**, puis le remettre, en personne et en présentant un justificatif d'identité, à la gendarmerie ou au commissariat ou au tribunal ou dans un lieu accueillant du public défini par le Préfet ;
- remplir à la main le formulaire disponible sur place (gendarmerie ou commissariat ou tribunal, ou lieu accueillant du public défini par le Préfet) et présenter en personne un justificatif d'identité.

IMPORTANT :

- ✓ chaque mandataire peut disposer de deux procurations pour ce double scrutin.
- ✓ dans tous les cas, il vous faudra indiquer les coordonnées (nom et nom de jeune fille ; prénom ; date de naissance) de la personne à qui vous donnez procuration (le mandataire).
- ✓ Choisissez de préférence une personne qui vote dans le même bureau de vote que vous (cela lui évitera de devoir attendre de nouveau pour voter dans l'autre bureau).



► Appel aux volontaires pour le dépouillement

La Commune invite toute personne désirant participer au dépouillement à se faire connaître en mairie.

Contact : mairie au 02 40 96 50 05 ou mairie@couffe.fr (veuillez indiquer vos nom, prénom, adresse postale et courriel ainsi que les dates où vous êtes disponibles (20 et/ou 27 juin).

Covid-19

Un déconfinement en 4 étapes



► Première étape : 3 mai 2021

- ✓ Les attestations de déplacement seront supprimées.
- ✓ Les déplacements inter-régionaux seront autorisés.
- ✓ Le couvre-feu sera maintenu de 19h à 6h.
- ✓ Le télétravail sera maintenu.
- ✓ **Les commerces resteront fermés dit non-essentiels**
- ✓ Les lycéens reprendront les cours en demi-jauge.
- ✓ Les collégiens reprendront les cours en présentiel. Toutefois, les classes de 4e et 3e des 15 départements les plus touchés par l'épidémie reprendront les cours en demi-jauge. Il s'agit des départements suivants : l'Aisne, les Bouches-du-Rhône, l'Essonne, les Hauts-de-Seine, la Loire, le Nord, l'Oise, Paris, le Rhône, la Sarthe, la Seine-et-Marne, la Seine-Saint-Denis, le Val-d'Oise, le Val-de-Marne et les Yvelines.

► Deuxième étape : 19 mai 2021

- ✓ Le couvre-feu sera repoussé à 21h.
- ✓ Le télétravail sera maintenu.
- ✓ Les rassemblements de plus de 10 personnes seront interdits (au lieu de plus de 6 personnes jusque-là).
- ✓ **Pourront rouvrir : l'ensemble des commerces**, les terrasses (avec un maximum de 6 personnes par table), les musées, les monuments, les salles de cinémas et les théâtres avec des jauges limitées (800 personnes assises en intérieur, 1000 en extérieur).
- ✓ Les établissements sportifs couverts et de plein air pourront accueillir des spectateurs (800 personnes en intérieur, 1000 en extérieur).
- ✓ Les activités sportives dans les lieux couverts et de plein air reprendront avec des protocoles adaptés.

► Troisième étape : 9 juin 2021

- ✓ Le couvre-feu sera repoussé à 23h.
- ✓ Le télétravail sera assoupli, en concertation avec les partenaires sociaux au niveau des entreprises.
- ✓ Les cafés et restaurants pourront accueillir leurs clients en intérieur avec une limite de 6 personnes par table.
- ✓ Les lieux de culture et les établissements sportifs pourront accueillir jusqu'à 5000 personnes avec le pass sanitaire.
- ✓ Les salles de sport pourront rouvrir. La pratique de sports de contact pourra reprendre en plein air, celle de sports sans contact sera possible en intérieur.
- ✓ Les touristes pourront être accueillis (avec le pass sanitaire).

► Quatrième étape : 30 juin 2021

Il n'y aura plus de couvre-feu et ce sera la fin des limites de jauge dans les lieux recevant du public (selon la situation sanitaire locale). Il sera possible de participer à un événement rassemblant plus de 1000 personnes en extérieur et en intérieur (avec le pass sanitaire). Les discothèques resteront fermées.

Une adaptation possible selon les territoires, ces mesures nationales pourront être tempérées par des « freins d'urgence » dans les territoires où le virus circule trop :

- ✓ taux d'incidence supérieur à 400 infections pour 100 000 habitants ;
- ✓ augmentation brutale du taux ;
- ✓ risque de saturation des services de réanimation.

Mise en place du pass sanitaire début juin : le pass sanitaire sera disponible via l'application TousAntiCovid (carnet) au début du mois de juin 2021. Il regroupera votre résultat de test ou votre certificat de vaccination. Il pourrait permettre de voyager ou de participer à un grand événement (festival, stade) à partir de juin 2021. Il ne serait pas obligatoire dans les restaurants, théâtres et cinémas.

Source : service-public.fr

La situation sanitaire en Loire-Atlantique au 4 mai 2021

Source :
ARS Pays de la Loire

	Taux de positivité (pop générale)	Taux d'incidence (pop générale)	Taux de dépistage (pop générale)	Taux d'occupation des lits en réanimation	Taux de positivité (pop des 65 ans et +)	Taux d'incidence (pop des 65 ans et +)	Variant	
Loire-Atlantique	6,80	163,40 / 100 000 hab	2387,00 / 100 000 hab	37%	4,1	83,80 / 100 000 hab	UK 90%	SA / BRA 5%
Pays d'Ancenis	4,6	119			1,8	34	91%	7%

[1] Les données épidémiologiques au jour J sont, pour les taux d'incidence, de positivité et de dépistage, des données SIVIC validées à J-3. Les données sur le taux d'occupation de lits en réanimation sont des données SIVIC du jour J.

La situation départementale est bien en deçà des données nationales et régionales (cf site ARS). En ce qui concerne le Pays d'Ancenis, après une situation dégradée sur les derniers bulletins de l'ARS, nous assistons à une amélioration des indicateurs bien en-dessous du Département.

Nouveau service sur la commune de Couffé

► LR DISTRIBUTEUR INDEPENDANT ALOE VERA - Sylvie LE MOAL - 83 les Mazeries

La force nourrissante et régénérante de l'Aloe vera vous offre des soins efficaces de la tête aux pieds.
Je suis à votre disposition pour tous renseignements.

Renseignements et prise de Rdv au 06 67 27 64 90 - Mail : sylvie.lm63@gmail.com

Site Internet et boutique en ligne : <https://www.lrworld.com/sylvielemoal>



Changement d'adresse

► COUFFÉ AUTO

vous accueille désormais dans la **ZA le Charbonneau - 8 rue des Artisans**
suite à leur déménagement du 1 avenue de la Roche.

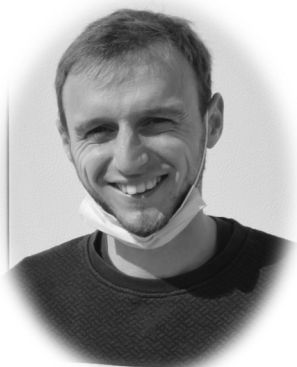


VIE ASSOCIATIVE

Nouvel animateur jeunesse à C.A.R.

Mathieu PINEAU est le nouvel animateur jeunesse de l'association Couffé Animation Rurale. Il prend la suite de Arsène Drouin.

Mathieu PINEAU - 06 59 09 49 33
Responsable pédagogique jeunesse
Association Couffé animation Rurale
Maison de l'Enfance



COLLECTE DE TEXTILE les 19 et 20 mai

OPÉRATION RECYCLAGE DE TEXTILE

COLLECTE

Vêtements et chaussures

APE ECOLE SAINT JOSEPH - COUFFÉ

CE QUI EST COLLECTÉ

- Tous vêtements et chaussures même usés ou déchirés **propres et secs**
- Chaussures **liées par paire** pour éviter leur séparation lors du tri
- Linge de maison (draps, serviettes, torchons, rideaux...)
- Petite maroquinerie (ceintures, sacs à main, portefeuilles)

CE QUI N'EST PAS COLLECTÉ

- Textiles **humides** ou chaussures **souillées** (peinture, graisse, ciment...)
- Bottes en caoutchouc ADULTE
- Peluches, jouets, livres, **rollers**, **cartables**, **sacs de sport**, valises, cintres
- Nappes en plastique, rideaux de douche
- oreillers, coussins, couettes, couvertures**

PERMANENCES À L'ÉCOLE ST JOSEPH :

Samedi 15 et dimanche 16 MAI
de 9h30 à 12h30

Mercredi 19 et jeudi 20 MAI
de 16h30 à 18h30

Un big-bag sera aussi mis à disposition **au centre technique municipal de Couffé** lundi 17 au jeudi 20 mai 8h à 12h et 13h30 à 17h30 pour la collecte de textile.

Conception APE Ecole Saint-Joseph Couffé - Impression APE Ecole Saint-Joseph Couffé - À ne pas jeter sur la voie publique

APE ST JOSEPH DE COUFFÉ

SIVOM Enfance Jeunesse du secteur de Ligné

Les élus ont voté le budget prévisionnel 2021

Le budget du SIVOM a été voté à l'unanimité le 17 mars 2021. Les dépenses et recettes en fonctionnement s'élèvent à **1 088 619 €** et les dépenses et recettes en investissement à **70 483 €**.



QUE FINANCE CE BUDGET ?

Ce budget permet de financer les services petite-enfance, enfance jeunesse sur les 4 communes membres du SIVOM (Couffé, Le Cellier, Ligné, Mouzeil) : 1 Relais Petite Enfance, 1 halte-garderie, 2 multi-accueils, 4 accueils périscolaires et de loisirs, 4 animations jeunesse et un service coordination et support pour toutes les structures enfance et jeunesse du territoire.

QUI SONT LES CONTRIBUTEURS ?

Le SIVOM n'a pas de fiscalité propre. Son budget est équilibré avec les participations des communes. Les autres financeurs sont principalement la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), la MSA (Mutualité Sociale Agricole) et surtout les familles qui sont les usagers des services. Plus à la marge, la DDCS (Direction départementale de la Cohésion Sociale) et le Département apportent des aides sur des appels à projets jeunesse ou parentalité.

L'IMPACT DE LA CRISE SUR LE BUDGET DU SIVOM

Le budget prévisionnel de fonctionnement 2021 est sensiblement le même que celui qui avait été prévu en 2020, on reprogramme ce qui avait été pensé en 2020.

La crise sanitaire a perturbé l'exécution du budget 2020. De nombreuses actions n'ont pas pu être réalisées dans les services du SIVOM : les séjours et les sorties des accueils de loisirs enfants et jeunes, les actions de parentalité et du relais Petite Enfance...

Ainsi, le réalisé 2020 affiche une baisse très significative des dépenses de Fonctionnement et une hausse des recettes due à une bonne maîtrise du budget en période de crise et aux aides COVID compensatoires de la CAF.

L'exercice 2020 se termine avec un résultat de clôture de 89 828,72 € en Fonctionnement et 564,70 € en Investissement.

20 000 € sont affectés du fonctionnement à l'investissement, notamment pour financer la création d'un site internet, la sécurisation du parc informatique et la réalisation d'une étude enfance jeunesse pour le territoire du SIVOM.

La participation des communes membres au budget du SIVOM reste constante, à savoir 417 347,11 €.

Elle se répartit comme suit :

→ Couffé	71 566,85 €
→ Le Cellier	144 614,42 €
→ Ligné	148 705,12 €
→ Mouzeil	52 460,72 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ENFANCE JEUNESSE

Les Conseillers syndicaux ont différé le vote des subventions aux associations au prochain conseil syndical. Dans cette attente, le SIVOM procédera en avril 2021 à un 1^{er} versement de 25 % du montant de la subvention de l'année 2020.

COMPA : collecte de pneus

COLLECTE EXCEPTIONNELLE DE PNEUS POUR LES PARTICULIERS



DU SAMEDI 12 AU SAMEDI 19 JUIN 2021
DÉCHÈTERIE DU SECTEUR DE LIGNÉ



Acceptés :

pneus des véhicules
automobiles
et 2 roues

Sans jante, ni corps étrangers :
gravats, terre, métaux, eau ;
non souillés (huile, peinture)



Refusés :

- pneus avec jantes
- pneus des véhicules légers provenant des professionnels
- pneus des poids lourds
- pneus de génie civil
- pneus agricoles
- pneus d'ensilage

Lundi, mercredi, samedi : 9h-12h30 / 14h-17h45
Vendredi : 14h-17h45

Pensez à la reprise du 1 pour 1 : Les professionnels sont tenus de reprendre vos pneus usés gratuitement lorsque vous en achetez des neufs.



LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI
QUE NOUS NE PRODUISONS PAS !

Plus d'information : 02 40 96 31 89 ou dechets@pays-ancenis.com

www.pays-ancenis.com



Mairie

Mairie

25 rue du Général Charette de la Contrie
44521 COUFFÉ
Tél. 02 40 96 50 05
Fax 02 40 96 57 14
mail : mairie@couffe.fr

www.couffe.fr



Horaires d'ouverture :

Lundi 9h00-12h00 et 14h00-16h00
Mardi-Mercredi-Jeudi... 9h00-12h30
Vendredi 9h00-12h00 et 14h00-17h00
Samedi..... 9h00-12h00

Le maire, les adjoints et conseillers délégués vous reçoivent à la demande, sur rendez-vous :

- **Daniel PAGEAU**, M. le Maire de Couffé reçoit sur RDV, demande à envoyer par mail à : daniel.pageau@couffe.fr
- **Suzanne LELAURE**, adjointe à l'enfance-jeunesse et finances reçoit sur RDV les mercredis et samedis matin : suzanne.lelaure@couffe.fr
- **Frédéric DELANOUE**, adjoint à la vie associative et communication, reçoit sur RDV, demande par mail à : frederic.delanoue@couffe.fr
- **Leïla THOMINIAUX**, adjointe à l'urbanisme, bâtiments et DP & DD* reçoit sur RDV, demande par mail à : leila.thominiaux@couffe.fr
- **Yves TERRIEN**, adjoint à l'environnement, reçoit sur RDV les vendredis après-midi, demande par mail à : yves.terrien@couffe.fr
- **Roseline VALEAU**, adjointe à la solidarité, reçoit sur RDV demande à envoyer par mail à : roseline.valeau@couffe.fr
- **Joseph BRÛLÉ**, adjoint à la sécurité, mobilité-voirie et vie économique reçoit sur RDV, demande à envoyer par mail à : joseph.brule@couffe.fr
- **Laurent GOURET**, conseiller délégué à la transition écologique et éco-responsabilité, reçoit sur RDV le samedi : laurent.gouret@couffe.fr
- **Audrey FABERT**, conseillère déléguée à la communication, reçoit sur RDV le samedi matin, demande à envoyer à : audrey.fabert@couffe.fr
- **Julie FAYOLLE**, conseillère déléguée à la mobilité-voirie. Toute demande est à envoyer à : julie.fayolle@couffe.fr

* DP & DD = Démocratie Participative et Développement Durable

État Civil

NAISSANCES

PEHOURCQ Margot le 6 avril
BLAIN Hélia le 17 avril
BURGER MÉRILY le 25 avril



Seuls les événements pour lesquels les familles ont donné leur accord pour une publication dans la presse apparaissent ici.

Bibliothèque municipale

« La Forge aux livres »

7 rue St-Jérôme
44521 COUFFÉ

la bibliothèque
reste fermée
jusqu'à nouvel ordre

Contact : 02 40 96 37 28

<http://bibliofil.pays-ancenis.fr>, « nous contacter »



Prochaine parution

n°342 JUIN 2021

Date limite de dépôt des articles :

10 MAI 2021

Les articles et visuels (photos, logos, etc.) sont à adresser par email à mairie@couffe.fr

Suivez les actualités de la commune

via l'application IntraMuros



et le site Internet de la commune : www.couffe.fr

INFOS PRATIQUES

Services d'urgence

- **Gendarmerie 17 - Pompiers 18 - Médecin 15 (SAMU) ou 112**
- **Centre Anti-Poison** **02 40 16 33 60** (CHU Nantes)
- **Pharmacie de garde** **3237**
- **Défibrillateur à la mairie** (côté mur)
- **Femmes victimes de violences** .. **3919**
la municipalité reste à votre écoute en cas de besoin.

Médecin : Dr Jean-Yves BAZIN -18 avenue de la Roche - 02 40 96 50 23

Pharmacie COLLIN - Espace Santé - 1 imp. des Écureuils - 02 40 96 51 80

Courriel : pharmaciecollin44@gmail.com

Lundi au vendredi : 9h-12h30 / 14h-19h30 - Samedi : 9h-12h30

Infirmiers

- **Sylvie LEHY 02 40 83 65 12 ou 06 87 87 99 75**
et **Christelle OUARY 06 67 51 05 50**, infirmières à domicile
Espace Santé - 1 imp. des Écureuils
- **Mélanie DUPAS-MONTAGNER et Amélie VILAIN**, infirmiers à domicile
24/24 au 07 85 36 12 05
Espace Santé - 1 imp. des Écureuils
- **Centre de soins infirmiers Ancenis 24/24 - 02 40 83 02 98**
- **A.C.A.M.D. (soins à domicile) - 02 51 12 26 04**

Kinésithérapeutes

- **Mme COTTON Clémentine et MM. GUILBAUD Romain et COQUILLARD Jean-François.** Sur rendez-vous au : **06 07 10 31 14** ou via **Doctolib.fr**
Espace Santé - 1 imp. des Écureuils.

Aide à la personne

- **Carine GERMAINE aide-soignante** (aide aux personnes à domicile : service à la personne, aide aux aidants, garde d'enfants, services ménagers)
06 25 46 66 90 – E-mail : carine.paco@hotmail.fr
- **Stéphanie MOISAN** (service à domicile, assistance aux personnes)
La Guillardière – 44521 COUFFÉ
T. 06 25 70 72 33 – E-mail : moisan.stef@gmail.com

Relais Poste de Couffé

- **Relais Poste à l'épicerie ANIZON - 02 40 96 50 89**
Horaires d'ouverture : lundi-mardi-jeudi-vendredi-samedi de 8h30 à 13h
et de 15h30 à 19h30 - Dimanche 9h à 13h
Levée du courrier :
du lundi au vendredi à 15h45 et le samedi à 11h

Correspondants de presse

- Ouest-France - Yannick BERNARD - 06 25 91 64 47 - yannjoe.bernard@gmail.com
- Echo d'Ancenis - Isabelle JAMET - 06 72 49 72 59 - isadoudon@gmail.com

Enfance - adolescence

- **Puéricultrice** : Centre médico-social de Ligné
235 rue des Acacias - 02 40 77 06 70
- **Relais Petite Enfance** du SIVOM 02 40 25 40 10 - 06 21 68 11 04
- **Multi-accueil Les Lucioles**
Pôle enfance-jeunesse – Les Gattières – Le Cellier - 02 40 25 31 88
- **Halte-garderie Les Libellules** Maison de l'enfance - Couffé - 06 34 04 44 43
- **Accueil périscolaire** : "Les Galipettes" rue de Bogel
02 40 83 14 49 ou 06 19 22 01 99
- **Maison des adolescents** - écoute et soutien pour les 11-21 ans
Antenne Nord : 02 40 51 55 60 - www.mda44.fr

Social

- **C.P.A.M.** (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) - Tél 36 46
Maison de l'État -1 rue du Dr Bousseau à Ancenis - 08 11 70 36 46
Lundi 08h30-12h30 - 14h-16h30
Mercredi 08h30-12h30 - 14h-16h30
Vendredi 08h30-12h30 - 14h-16h30

- **M.S.A.** (Mutualité Sociale Agricole) : Espace Corail à Ancenis
30 place Francis-Robert – 2^e étage – 06 87 60 60 62
- **Transport Solidaire** « Pilot'Ages »
Pour Couffé : 07 68 34 99 70
- **C.A.F.** (Caisse d'Allocations Familiales) - Maison de l'État
(Sous-Préfecture) rue du Dr Bousseau à Ancenis
Téléphone : 0 810 254 410 - www.caf.fr
- **A.D.T.** (Aide à Domicile pour Tous) - 02 40 88 29 19
www.aideadomicilepourtous.org
Agence Blain : 7 rue Saint-Laurent-44130 Blain-02 40 79 89 76
Agence Nozay : 24 route de Nantes-44170 Nozay-02 40 51 91 17
- **C.L.I.C.** (Centre local d'information et de coordination gérontologique). Espace Corail - 2^e étage - 30 Place Francis Robert - Ancenis - 02 40 96 12 51.
- **Assistante sociale** - 02 40 77 06 70
CMS - 235 rue des Acacias à Ligné
- **Psychologue clinicienne et psychothérapeute à domicile**
06 51 07 29 80 - mail : robin.vanessa@yahoo.fr
site : www.vanessarobin.wix.com/psy-a-domicile
- **Conciliateur de justice** : permanences sur RDV
Mairie d'Ancenis au 02 40 83 87 00
- **Espace France services Ancenis-Saint-Géréon**
Pour les démarches de premier niveau pour vos dossiers (allocations familiales, assurance maladie, retraite, impôts, dossier à Pôle Emploi, carte grise, permis de conduire...)
1 rue du Dr Bousseau - 44150 Ancenis - Tél : 02 40 83 08 50
Mail : ancenis@france-services.gouv.fr
Ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30

Habitat

- **A.D.I.L.** (Association Départementale d'Information sur le Logement)
Maison de l'Habitant – 12 rue du Président Herriot - 44000 NANTES – 02 40 89 30 15
ANCENIS : Espace Corail - 30 place Francis-Robert
02 40 89 30 15
LIGNÉ : 43 rue du Centre au 02 40 77 04 68
- **C.A.U.E.** (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) :
25 rue Paul-Bellamy - Nantes - 02 40 35 45 40
www.caue44.fr

Environnement

- **DÉCHETTERIE La Coutume Mésanger**
Lundi, mardi, jeudi 13h45 à 18h
Mercredi, vendredi, samedi 9h à 12h30 / 13h45 à 18h

Accueil des déchets polluants : peintures, solvants, huiles, produits de traitement phytosanitaire...
Tous les jours aux horaires d'ouverture

COLLECTE DES DECHETS

Pour toute question ou signalement d'une anomalie de collecte, emménagement/déménagement, contacter la **COMPA** « gestion des déchets » au **02 40 96 31 89**.

Les ordures ménagères et les sacs jaunes sont collectés les VENDREDIS des semaines PARES (changement à compter du 01/01/2021 sur l'ensemble de la commune.
(sortir les bacs et sacs la veille au soir, et rentrer les bacs après la collecte).

A noter : report d'une journée si jour férié dans la semaine

Les rouleaux de sacs de tri jaunes sont à votre disposition dans le hall d'entrée de la mairie. Servez-vous !



BESOIN D'UN SOUTIEN ADMINISTRATIF ?

France Services

OUVERTURE DE L'ESPACE FRANCE SERVICES À ANCENIS-SAINT-GÉREON

Labellisé depuis le 8 février dernier, l'espace France services d'Ancenis-Saint Géréon est situé dans les locaux de la maison de l'État.

France services : le service public au coeur des territoires.

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec internet ? Les espaces France Services sont là pour vous accompagner.

RSA, prime d'activité, allocation logement ou familiale, permis de conduire, carte grise...

France Services vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches administratives du quotidien quel que soit l'endroit où vous vivez, en ville ou à la campagne, à moins de 30 minutes de chez vous.

France Services, c'est en un seul et même endroit les démarches de premier niveau **pour vos allocations familiales, votre assurance maladie, votre retraite, vos impôts, votre dossier à Pôle Emploi, votre carte grise, votre permis de conduire et bien d'autres.**

À Ancenis, trois agents ont été formés pour trouver des solutions immédiates. Chaque demande fait l'objet d'une réponse précise.

Espace France services Ancenis-Saint-Géréon

1 rue du Dr Bousseau

44150 Ancenis

Tél : 02 40 83 08 50

Mail : ancenis@france-services.gouv.fr

Ouverture :

du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30

Pendant la période de restrictions liées à la crise sanitaire, l'accueil se fait uniquement sur rendez-vous.

